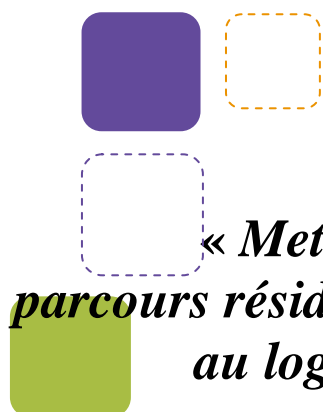




FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE



*« Mettre en place un nouveau maillon dans le
parcours résidentiel pour sécuriser et favoriser l'accès
au logement : la colocation en sous-location »*

RAPPORT D'ÉVALUATION

ATEC LERFAS

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95 avenue de France – 75650 Paris cedex 13
www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse

Cette évaluation a été financée par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n°2 lancé en 2009 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le fonds d'expérimentation est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Les résultats de cette étude n'engagent que leurs auteurs, et ne sauraient en aucun cas engager le Ministère.

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative
Direction de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22
<http://www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse>

Pour plus d'informations sur le déroulement du projet, vous pouvez consulter sur le site www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse la note de restitution finale soumise au FEJ par le porteur de projet.



FICHE SYNTHÉTIQUE

Intitulé du projet

Mettre en place un nouveau maillon dans le parcours résidentiel pour sécuriser et favoriser l'accès au logement : la colocation en sous-location

Structure porteuse du projet

ARSA (Accueil et Réinsertion Sociale des Adultes) anciennement AOLTJ (Association Ornaise pour le Logement Temporaire des Jeunes)

Nom et Prénom de la personne en charge du projet, Fonction dans la structure

CAILLY François, Educateur spécialisé

Structure porteuse de l'évaluation

LERFAS (Laboratoire d'Etude, Recherche et Formation en Action Sociale)

Nom et Prénom de la personne en charge de l'évaluation, Fonction dans la structure

KERIVEL Aude, Chargée de recherche

Durée d'expérimentation : **36 mois**

Date de remise du rapport d'évaluation : **1 Avril 2013**



RÉSUMÉ (UNE PAGE MAXIMUM)

L'expérimentation de colocation en sous location a pour objectif d'apporter une solution de logement temporaire à des jeunes en situation de vulnérabilité vivant sur les territoires d'Alençon, Flers et Mortagne-le-Perche. Le projet porté par l'association AOLTJ (Association Ornaise pour le Logement Temporaire) vise donc à éviter les ruptures de parcours de jeunes à des moments cruciaux de leur trajectoire tels que

- La fin d'un accompagnement ASE ou PJJ ;
- Des conflits intra familiaux qui ne permettent pas aux jeunes de rester au domicile familial ;
- La mobilité que nécessitent un emploi ou une formation.

Ces événements, dans des contextes où les capitaux économiques et sociaux¹ font défaut, peuvent rendre impossible l'obtention d'un logement. Le dispositif vise donc à profiter d'un nombre important de « grands logements vacants » dans le parc immobilier du territoire pour proposer des colocations en sous location comme une alternative dans les parcours résidentiels des jeunes en insertion.

L'évaluation a pour objectif de :

- repérer les conditions de mise en œuvre du dispositif, du point de vue de l'organisation interne mais aussi externe.
- saisir les attentes et les besoins des jeunes, à observer l'expérience de la colocation et à repérer l'impact de l'expérience sur les trajectoires d'insertion et d'accès à l'autonomie.

Pour répondre à ces questions, et au vu de l'effectif restreint de la population (8 jeunes), il a été décidé de centrer la démarche sur un recueil de données par le biais d'entretiens semi directifs.

La mise en place et le déroulement de l'expérimentation ont été très fortement perturbés par des dysfonctionnements organisationnels importants rencontrés par l'AOLTJ (liquidation judiciaire, fusion...). Dans ce contexte particulièrement difficile, l'AOLTJ n'a pas respecté le protocole d'évaluation et n'a pas tenu informé de manière régulière l'évaluateur comme il avait été convenu. De ce fait, les résultats de l'évaluation ne nous permettent pas de mesurer l'impact du dispositif. Nous choisirons donc de présenter quelques pistes de réflexion à partir du matériel recueilli (17 entretiens avec 5 jeunes et 5 professionnels), et de faire part des indicateurs potentiellement réutilisables ainsi que des préconisations éventuelles. Comparer les situations de logement avant et après l'expérience de colocation, comparer les situations professionnelles et les situations sociales ainsi que les éventuels acquis (diplôme, emploi) avant et après la colocation, tels pourraient être quelques uns des indicateurs pressentis.

Si les jeunes sont entrés en colocation suite aux conseils de l'AOLTJ et n'avaient pas envisagé ce type de logement préalablement, ils évoquent (lors de l'entretien) une expérience globalement positive. Les acquis en terme de responsabilité et de capacité à communiquer et de capital social sont des effets du dispositif.

Si l'expérimentation a été freinée par le contexte organisationnel, proposer la colocation en sous location avec accompagnement socioéducatif en direction de jeunes en difficulté présente un véritable intérêt. La mise en œuvre d'un tel dispositif nécessite cependant :

- Une communication auprès des jeunes concernés et des partenaires prescripteurs ;
- Une attention au départ et à l'arrivée de chacun des jeunes (accueil, présentation des jeunes avant l'entrée en colocation, état des lieux avec le bailleur à chaque départ) ;
- Un travail en amont sur le règlement et les règles de vie à co-construire ;
- Un accompagnement individuel et collectif.

¹ Bourdieu, 1979.



PREAMBULE

L'évaluation de l'expérimentation visant à la mise en place par l'association AOLTJ de colocation en sous-location comme un nouveau maillon dans les parcours résidentiels des jeunes n'a pas pu se dérouler suivant la méthode convenue au départ. D'une part, la mise en place et le déroulement de l'expérimentation ont été très fortement impactés par des dysfonctionnements organisationnels importants rencontrés par l'AOLTJ. D'autre part, l'AOLTJ n'a pas respecté le protocole d'évaluation, n'a pas tenu informé de manière régulière l'évaluateur comme il avait été convenu et n'a pas répondu aux multiples sollicitations (mails, téléphone). Nous commencerons donc par présenter quelques éléments de cadrage permettant de comprendre le contexte dans lequel situer les résultats et les défauts de résultats de l'évaluation.

L'année de démarrage de l'expérimentation, l'AOLTJ a connu de graves problèmes financiers. Les salariés ont donc connu une période de grande incertitude quant au devenir de leur structure. Cette incertitude a empêché la communication et la mise en action du partenariat autour du projet. Pendant cette période, l'information ne remontait qu'après de multiples sollicitations. Malgré l'incertitude concernant la pérennité leur poste, certains salariés ont fait en sorte de faire vivre le projet en le proposant aux jeunes accompagnés. Certains logements ont donc été occupés par des jeunes « seuls » en attente de colocataires.

C'est pour ces raisons que le premier rapport d'étape faisait état du fait que les jeunes attendus n'étaient pas encore entrés dans le dispositif, au motif non seulement des dysfonctionnements organisationnels, mais aussi de la nature de la démarche et de son caractère innovant (la colocation n'est pas une pratique connue par les jeunes visés par l'expérimentation et peu fréquente sur le territoire concerné).

Compte tenu du nombre restreint de jeunes et de leur entrée progressive dans le dispositif, il a été convenu que l'évaluateur soit prévenu dès qu'un jeune entrait ou sortait de la colocation, ce afin de recueillir le maximum d'informations.

Par la suite, l'AOLTJ en liquidation judiciaire est reprise par l'association ARSA. Le temps de cette reprise, la rumeur de licenciement met les professionnels, dans l'expectative quant à leur situation, en incertitude. L'évaluateur n'a jamais été prévenu des entrées ou sorties des jeunes du dispositif. Certains logements en colocation ont été occupés un temps par des jeunes « seuls » attendant un colocataire, et par une fratrie, ce qui ne permettait pas d'évaluer l'expérience de colocation en tant que telle, comme cela avait été décidé en amont de la démarche. Finalement, trois entretiens ont été effectués avec 3 jeunes d'une colocation. Un entretien a été fait avec une jeune au moment où sa colocatrice a été exclue du dispositif pour harcèlement. Un autre entretien a été effectué avec un jeune quelques jours avant son entrée dans le dispositif et n'ayant pas encore rencontré sa colocatrice. Ces premiers entretiens mis en parallèle avec les entretiens effectués avec les référents ont permis de formuler les premières préconisations, et surtout de mettre en avant l'intérêt de la démarche en cours.

Cependant, un nouvel événement met à mal la dynamique impulsée par la reprise de la structure. L'organisation est reconfigurée par l'ARSA, les fonctions et territoires d'intervention ne sont plus les mêmes, mais surtout, le chef de service à l'initiative du projet d'expérimentation est démis de ses fonctions et se voit confier un poste d'éducateur sur un secteur. Il ne détient donc ni pouvoir, ni information sur le dispositif. A partir de là, plus aucune information ne circule, et le nouveau directeur, difficilement joignable ne semble avoir aucune information sur le dispositif. L'éducateur, ex-chef de service est à plusieurs reprises en arrêt maladie de longue durée. Par la suite, le nouveau directeur est licencié, il s'avère alors impossible de rassembler des informations sur la situation des 8 jeunes passés par la colocation (âges, situations...). Une dernière rencontre avec l'éducateur à l'initiative du projet (ex-chef de service) ainsi qu'une éducatrice, puis avec une des jeunes rencontrée antérieurement permettra de rassembler quelques données.

Ces changements successifs entraînant un certain nombre de dysfonctionnements dans l'organisation, l'expérimentation n'a pas répondu à ses objectifs de départ, et l'évaluation de la démarche n'a pas pu être menée à bien. Cependant, les quelques observations et entretiens

effectués permettent de mettre en avant quelques pistes de réflexions pour la mise en place d'une expérimentation similaire. C'est donc sur ce point que nous accentuerons ce présent rapport.

Le porteur de projet et son diagnostic

L'expérimentation de colocation en sous-location est portée par l'association AOLTJ qui a pour mission d'accompagner les jeunes vers des logements autonomes. Ces jeunes sont orientés par les missions locales, les assistants de service social du territoire (Alençon, Flers, Mortagne-le-Perche), ou viennent solliciter eux-même l'association. Cette expérimentation vise donc à éviter les ruptures de parcours de jeunes à des moments cruciaux de leur trajectoire.

Les facteurs de ruptures potentiels plaçant les jeunes dans une forme de vulnérabilité (Castel, 1995) et nécessitant un accompagnement particulier sont les suivants :

- La fin d'un accompagnement ASE ou PJJ ;
- Des conflits intra familiaux qui ne permettent pas aux jeunes de rester au domicile familial ;
- La mobilité que nécessitent un emploi ou une formation.

Ces évènements dans des contextes où les capitaux économiques et sociaux² font défaut peuvent rendre impossible l'obtention d'un logement.

Parallèlement à ce diagnostic effectué auprès des jeunes accompagnés, les bailleurs des territoires concernés, partenaires de l'AOLTJ, font état d'un certain nombre de « grands logements vacants » dans le parc immobilier.

L'expérimentation : objectifs et moyens

L'expérimentation *colocation* portée par l'AOLTJ vise donc à adapter et diversifier les offres et à structurer et organiser le réseau d'acteurs.

L'objectif du projet est d'apporter une solution de logement temporaire à des jeunes en situation de vulnérabilité, participant ainsi à leur processus d'insertion. S'inspirant d'une pratique d'étudiants en milieu urbain, l'AOLTJ souhaite proposer la colocation pour une population de jeunes en formation professionnelle, en recherche d'emploi vivant sur un territoire plutôt rural, peu familier de ce type d'expérience.

Habituee de l'accompagnement éducatif de jeunes en sous location, l'AOLTJ souhaite élargir ce type de prise en charge avec l'ajout de quatre logements d'une capacité d'accueil de 3 jeunes chacun, et proposer des parcours résidentiels au plus proche des différents besoins des jeunes accueillis, en passant de sous-location en colocation à la sous-location, ou de la sous-location en colocation à la colocation par le biais de baux glissants par exemple. L'objectif est donc de permettre à plus ou moins moyen terme l'accès au logement durable.

La colocation n'a jamais été mise en place par l'association qui jusqu'à présent ne proposait que des logements individuels. Cette action est destinée au public habituel du dispositif : « Sont concernés les jeunes de 18 à 25 ans, célibataires qui sont soit étudiants, salariés ou qui ont débuté une activité professionnelle (CDI, CDD, intérim, contrat par alternance, ...) ».

Les publics prioritairement visés sont les jeunes, rencontrant des difficultés d'insertion et ayant besoin d'un logement lié à :

- La géographie (lieu d'étude, de formation, de stage ou d'emploi éloigné du domicile) ;
- La situation familiale (jeune n'ayant pas de ressource suffisante pour assumer cette situation sur le plan immobilier) »³.

Un contrat est donc passé entre l'AOLTJ et les bailleurs SAGIM et Orne Habitat (déjà partenaires de l'association). L'AOLTJ se porte locataire d'un logement type F4 et propose à chaque occupant un contrat de sous-location. L'association assure l'accompagnement des jeunes à la cohabitation.

Question évaluative et méthodologie

Le premier axe de l'évaluation vise à repérer les conditions de mise en œuvre du dispositif, du point de vue de l'organisation interne mais aussi externe. En effet, le partenariat par le biais de la coopération des acteurs et des intervenants constitue un premier axe d'observation puisqu'il est une

² Bourdieu, 1979.

³ Projet de l'expérimentateur. Cf Convention tripartite en date du 18/10/2010

condition de réalisation de l'expérimentation.

Le second axe de l'évaluation vise à saisir les attentes et les besoins des jeunes, à observer l'expérience de la colocation et à saisir les questions qui se posent au quotidien, et les réponses trouvées au sein de la colocation. L'expérience de colocation impacte-t-elle sur la trajectoire d'insertion des jeunes ? Est-elle l'occasion de l'acquisition de capitaux sociaux, culturels et symboliques ? En quoi permet-elle d'accéder progressivement à l'autonomie et au passage à l'âge adulte ? Telles sont les questions posées en amont de l'évaluation.

Pour répondre à ces questions les outils méthodologiques choisis sont les suivants.

- L'expérimentation visant à mettre en place une pratique peu habituelle et peu connue par l'ensemble des acteurs du territoire, il a été décidé de faire passer un questionnaire sur « les représentations autour de la colocation » aux jeunes des missions locales de Flers et d'Alençon à la recherche d'un logement.
- Afin de repérer les conditions de mise en œuvre de l'expérimentation au fil de l'eau et compte tenu du nombre de professionnels du dispositif (5 professionnels concernés par la démarche), la méthode choisie a été celle de l'entretien individuel et collectif à l'entrée et à la sortie de chaque jeunes du dispositif, ainsi qu'à mi-parcours. Les entretiens avec les professionnels devaient être effectués au même rythme.

Résultats de l'évaluation

Les dysfonctionnements organisationnels explicités en préambule ont empêché le bon déroulement de l'évaluation. Les quelques pistes que nous présenterons s'appuient donc sur 17 entretiens individuels, auprès de 5 jeunes et de 5 professionnels et d'un partenaire⁴.

Au lycée, en formation professionnelle, en alternance, à la recherche d'un emploi, à temps partiel, en intérim, en contrat aidé et en temps partiel : les jeunes bénéficiaires du dispositif sont en situation de vulnérabilité économique. Eloignés de leur famille pour l'accès aux études, en rupture familiale ou sortant de l'ASE, ils sont aussi dans une situation de vulnérabilité sociale. Les 8 jeunes entrés en colocation sont ainsi représentatifs de la population habituellement accueillie par l'AOLTJ.

Les jeunes ayant bénéficié du dispositif dont le témoignage a pu être recueilli (par les questionnaires de suivi ou au cours des entretiens semi-directifs) n'avaient pas eu préalablement l'idée d'être en colocation. Ils n'avaient pas dans leur entourage de personnes vivant en colocation et ont accepté essentiellement pour vivre l'expérience.

Notons que d'autres possibilités de logement étaient proposées aux jeunes (place en FJT, location en logement individuel en sous-location). L'orientation en colocation n'a donc pas été pour les jeunes concernés un choix « par défaut ».

Parmi les 5 jeunes colocataires interviewés, une ayant vécu un conflit assez important (harcelée par sa colocatrice et le petit ami de celle-ci) se disait peu satisfaite. Les autres ont émis un avis plutôt favorable sur le fait de vivre en colocation.

Effets du dispositif

Il est difficile de mesurer l'effet de l'expérimentation sur le public bénéficiaire. Le nombre restreint de jeunes accueillis, la durée courte de l'expérimentation, liée à un démarrage progressif, le manque de recul et les limites des éventuels indicateurs potentiels nous obligent à présenter des résultats avec précaution. De plus, l'AOLTJ n'ayant pas été en mesure de nous fournir un certain nombre d'éléments, les données restent incomplètes. Nous présentons cependant ici quelques éléments.

Un premier indicateur explicatif vise à comparer quel logement occupent les 7 jeunes pour qui nous avons l'information, avant et après la colocation. Après la colocation, trois jeunes sont en logement autonome et deux en logement individuel de l'association. Nous pouvons donc constater une évolution positive pour ces jeunes qui antérieurement étaient dans leur famille, dans leur famille d'accueil ou en foyer ASE ou encore hébergés chez un tiers. Cependant, nous n'avons pas d'information concernant la satisfaction ou insatisfaction des jeunes concernant ces habitations.

⁴ Le nombre total de jeune ayant bénéficié du dispositif est de 8 selon l'association, qui elle-même n'avait pas de document écrit sur cette population. 5 professionnels sont concernés par la démarche.

En ce qui concerne les situations (d'emploi, de formation) avant et après la colocation, nous n'avons pas d'information fine et complète, mais nous savons cependant qu'une jeune a obtenu un emploi après avoir été en alternance pendant sa formation. Nous savons également que deux jeunes ont continué de travailler. Un jeune est entré en formation, et une des jeunes n'a pas obtenu son diplôme et est actuellement en recherche d'orientation.

Pour ce qui est de l'évolution du ressenti des quelques jeunes qui ont répondu aux questionnaires de suivi, il semble plutôt positif en ce qui concerne la colocation, le sentiment de sécurité, le respect de l'intimité, et les relations avec les colocataires. Les désaccords sont faibles et concernent une ou deux tâches domestiques. A mesure de l'avancée de l'expérience et du temps passé dans la colocation, le partage des activités s'est fait plus fréquent. Ces quelques données ne sont pas représentatives de l'ensemble de la population et doivent être relativisées par le fait que pour les professionnels, la gestion de la colocation était particulièrement compliquée (conflit entre les jeunes, non respect du règlement).

Comme nous l'avons noté précédemment, sauf dans le cas d'une jeune, les colocataires n'ont pu être rencontrés qu'une seule fois, nous manquons d'informations sur une évolution éventuelle en matière d'insertion sociale.

A partir des entretiens réalisés, nous pouvons cependant noter l'impact du dispositif pour les colocataires en terme d'acquisition de capitaux sociaux, culturel

- Capital social : Les colocataires et les amis des colocataires deviennent un réseau potentiellement mobilisable pour ce qui est de la vie quotidienne. C'est une possibilité de ne pas être seul et parfois même de « se motiver ».
- Devoir « rendre des comptes » à son colocataire, à ses voisins, à l'association qui se porte garant auprès du bailleur, telles sont ce que nous pouvons nommer des expériences de vie sociale.
- Capital culturel : dans la vie quotidienne, des échanges de « petits trucs » sont transmis entre les colocataires.

Le fait de voir que d'autres ont les mêmes difficultés pour la gestion des documents administratifs par exemple, ou d'être à plusieurs pour gérer un conflit avec les voisins, tels peuvent être les intérêts de ce passage à la colocation, avant d'envisager d'être locataire dans un logement individuel. Les professionnels eux-même sont témoins de cette expérience de vie sociale :

- L'accompagnement régulier de l'AOLTJ facilite cette expérience.
- Les jeunes sont conscients de leurs difficultés et sont à la recherche de contrainte.

L'effet de groupe a un impact également sur la gestion de cette nouvelle liberté et l'acquisition d'une autonomie. L'organisation de la vie quotidienne, l'acquisition d'aptitude à la communication, la gestion des conflits, la responsabilité sont des compétences qui peuvent être induites des expériences explicitées au cours des entretiens.

Face à l'idée souvent évoquée par les professionnels selon laquelle il ne serait pas nécessairement pertinent de faire vivre une expérience de colocation à des jeunes « difficiles », nous n'avons pas les moyens de réfuter ou de confirmer cette hypothèse. Cependant, nous pouvons noter que les professionnels ont pu constater que dans la confrontation quotidienne à l'autre, « *les problématiques sont observées beaucoup plus rapidement* » et peuvent donc être travaillées. Cet élément, que nous pouvons considérer comme un impact non attendu, peut faire l'objet d'une attention particulière.

Il est intéressant de noter que les critères de réussite du dispositif ne sont pas les mêmes selon le point de vue de l'acteur. En effet, les professionnels ont tendance à évaluer négativement une expérience de colocation « bruyante », « ayant des difficultés à gérer les tâches domestiques » ou « ayant laissé l'appartement en mauvais état », alors que l'expérience en terme d'acquisition d'autonomie, de réseau est l'évaluation qui peut être faite à partir des retours d'expériences des jeunes. Il convient d'être attentif à la nécessité de ce croisement de regard.

Préconisation pour une reproductibilité de la démarche

Si l'expérimentation a été freinée par le contexte organisationnel, proposer la colocation en sous location avec accompagnement socioéducatif en direction de jeunes en difficulté présente un véritable intérêt. La mise en œuvre d'un tel dispositif nécessite :

- Une communication auprès des jeunes concernés et des partenaires prescripteurs ;
- Une attention au départ et à l'arrivée de chacun des jeunes (accueil, présentation des jeunes avant l'entrée en colocation, état des lieux avec le bailleur à chaque départ) ;
- Un travail en amont sur le règlement et les règles de vie à co-construire ;
- Un accompagnement individuel et collectif ;
- Une mixité des publics
- Le passage d'une colocation en sous location à une colocation en location par le biais de baux glissants à proposer en partenariat avec les bailleurs.



PLAN DU RAPPORT

| | |
|--|-----------|
| 1 L'expérimentation | 12 |
| 1.1 Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée | 12 |
| 1.1.1 Objectifs du projet..... | 12 |
| 1.1.2 L'action expérimentée..... | 13 |
| 1.2 Influence éventuelle de l'évaluateur dans la conception et la conduite du projet... | 14 |
| 2 Objectifs et modalités de l'évaluation | 15 |
| 2.1 Problématique et méthodologie mise en œuvre | 15 |
| 2.2 Validité interne | 17 |
| 3 Enseignements de politique publique | 19 |
| 3.1 Résultats de l'évaluation | 19 |
| 3.1.1 Les publics touchés par l'expérimentation..... | 19 |
| 3.1.2 Les effets du dispositif expérimenté | 22 |
| 3.2 Validité externe des résultats et perspectives de généralisation/essaimage | 28 |
| 3.2.1 Caractère expérimental du dispositif évalué | 28 |
| 3.2.2 Caractère transférable du dispositif et préconisations éventuelles..... | 28 |
| 4 CONCLUSION GENERALE | 30 |
| 5 Bibliographie | 31 |
| 6 Annexes | 32 |



INTRODUCTION GENERALE

L'ARSA (anciennement AOLTJ) est une association qui, entre autre, accompagne des jeunes vers un logement autonome. Ces jeunes sont orientés par les missions locales, les assistants de service social du territoire (Alençon, Flers, Mortagne le Perche), ou viennent solliciter eux-même l'association. La proposition de colocation en sous location résulte de plusieurs constats observés par l'association durant leurs années d'expérience dans le champ de l'insertion par le logement, notamment de la population jeune.

Cette expérimentation vise donc à éviter les ruptures de parcours de jeunes à des moments cruciaux de leur trajectoire.

Les facteurs de ruptures potentiels plaçant les jeunes dans une forme de vulnérabilité (Castel, 1995) et nécessitant un accompagnement particulier sont les suivants :

- La fin d'un accompagnement ASE ou PJJ ;
- Des conflits intra familiaux qui ne permettent pas aux jeunes de rester au domicile familial ;
- La mobilité que nécessitent un emploi ou une formation.

Ces évènements dans des contextes où les capitaux économiques et sociaux⁵ font défaut peuvent rendre impossible l'obtention d'un logement. L'hébergement chez des tiers n'est pas une solution satisfaisante et n'est pas toujours possible pour certains jeunes dépourvus de réseau sur le territoire⁶. L'hébergement d'urgence ne permet aucunement la stabilité nécessaire à cette période d'insertion et est parfois perçu comme particulièrement stigmatisant pour certains jeunes gens qui préfèrent alors la rue⁷.

Déterminante pour rendre possible l'insertion professionnelle, l'insertion par le logement est particulièrement complexe pour le public de l'ARSA (ex AOLTJ).

Le manque de moyens financiers stables de ces jeunes, en fin de parcours scolaire, à la recherche d'un emploi, mais aussi en études ou formation, en apprentissage ou encore en emploi (faiblement rémunéré, ou instable) ne leur permet pas, malgré les aides telle que l'APL, de payer seuls le loyer d'un logement autonome de manière pérenne. De plus, le manque de capitaux (économique, culturel et social) de ces jeunes rend difficile l'entrée dans un logement autonome : difficultés à trouver des garants et à rassembler la caution, mais aussi à s'installer de manière plus pratique dans le logement (achat de meubles, de matériel électroménager de première nécessité...). En ce qui concerne la vie quotidienne, les jeunes sortants de structures collectives ou du domicile familial peuvent se trouver parfois en difficulté dans la gestion du logement (course, ménage, petits travaux, relations avec le voisinage...), mais aussi être victimes d'une forme d'isolement.

En parallèle de ces constats observés auprès des jeunes accompagnés par l'Association, les bailleurs des territoires concernés, partenaires de l'ARSA, font état d'un certain nombre de « grands logements vacants » dans le parc immobilier. L'ARSA se positionne en intermédiaire entre les colocataires et les bailleurs sont hésitants à louer à plusieurs jeunes ces

⁵ Bourdieu, 1979.

⁶ L'Enquête Ined sur les jeunes sans domicile ou en situation précaire, 1998, fait état d'un certain nombre de jeunes confiés à l'ASE dans leur enfance : 27% d'hommes et 39% de femmes

⁷ Anne-Françoise Dequire et Emmanuel Jovelin « Quel avenir pour les jeunes en errance ? », *Empan* 4/2007 (n° 68), p. 63-69.

grands logements. L'objectif est de changer le regard de ceux-ci et d'envisager peut-être par la suite des formes de baux glissants.

L'hypothèse à l'origine de l'expérimentation, que l'évaluation va chercher à vérifier, est la suivante : le logement en colocation serait un outil à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. En effet nous pouvons faire l'hypothèse que le logement temporaire permettrait aux jeunes d'éviter les ruptures liées aux changements de statut. La situation de colocation leur permettrait de mieux vivre le quotidien de cette nouvelle autonomie, par l'entraide et les échanges possible. Les capitaux culturels et sociaux acquis par le biais de cette expérience seraient mobilisables immédiatement dans le quotidien, mais également dans le processus plus général de construction de soi en tant qu'adulte responsable et autonome.

1 L'expérimentation

1.1 Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée

1.1.1 Objectifs du projet

A l'origine du projet, un diagnostic a été effectué par le biais d'une étude réalisée par Cérur-Acadie en 2010 sur « l'identification des formes alternatives de logements pour jeunes actifs sur les pays d'Alençon, d'Ouche et du Perche ». Cette étude recense 61% de jeunes actifs dont plus de la moitié sont dans une situation professionnelle instable. Un quart de la population jeune est en formation : très majoritairement à Alençon, l'Aigle et Mortagne au Perche. Or l'offre de logements en direction des jeunes est concentrée sur Alençon.

La population des jeunes en demande de logements est constituée ainsi :

- Etudiants (proximité du lieu d'habitation) ;
- Stagiaires, pour du logement temporaire ;
- Apprentis (ils ont parfois besoin de 2 logements) ;
- Jeunes en insertion professionnelle, à la recherche d'un lieu de vie pour rendre possible la mobilité liée à l'emploi ;
- Primoactifs, recherchant un petit locatif autonome ;
- Jeunes en difficulté, ayant souvent besoin d'accompagnement.

Le diagnostic fait état d'une carence des offres de logement locatif privé et social (internat, Foyer Jeunes Travailleurs -FJT) et d'un manque de partenariat et de connaissance des actions de chaque dispositif. L'expérimentation *colocation* portée par l'AOLTJ vise donc à adapter et diversifier les offres et à structurer et organiser le réseau d'acteurs.

L'objectif du projet est d'apporter une solution de logement temporaire à des jeunes en situation de vulnérabilité, participant ainsi à leur processus d'insertion. S'inspirant d'une pratique d'étudiants en milieu urbain, l'AOLTJ souhaite proposer la colocation pour une population de jeunes en formation professionnelle, en recherche d'emploi vivant sur un territoire plutôt rural, peu familier de ce type d'expérience. Habitée de l'accompagnement éducatif de jeunes en sous location, l'AOLTJ souhaite élargir ce type de prise en charge avec l'ajout de quatre logements d'une capacité d'accueil de 3 jeunes chacun, et proposer des parcours résidentiels au plus proche des différents besoins des jeunes accueillis, en passant de sous-location en colocation à la sous-location, ou de la sous-location en colocation à la colocation par le biais de baux glissants par exemple. L'objectif est donc de permettre à plus ou moins moyen terme l'accès au logement durable.

1.1.2 L'action expérimentée

L'association a pour but de loger transitoirement des jeunes en difficulté qui ont fait la demande auprès des travailleurs sociaux, services, structures ou associations. Ce type de logement ne concerne que les jeunes dont les ressources ne permettent pas l'accès immédiat à un logement, et qui ont un besoin temporaire d'hébergement lié à un projet précis avec l'accompagnement d'un éducateur. La colocation n'a jamais été mise en place par l'association qui jusqu'à présent ne proposait que des logements individuels. Cette action est destinée au public habituel du dispositif : « Sont concernés les jeunes de 18 à 25 ans, célibataires qui sont soit étudiants, salariés ou qui ont débuté une activité professionnelle (C.D.I., C.D.D., intérim, contrat par alternance, ...) ».

Les publics prioritairement visés sont les jeunes, rencontrant des difficultés d'insertion et ayant besoin d'un logement lié à :

- La géographie (lieu d'étude, de formation, de stage ou d'emploi éloigné du domicile) ;
- La situation familiale (jeune n'ayant pas de ressource suffisante pour assumer cette situation sur le plan immobilier) »⁸.

Un contrat est donc passé entre l'AOLTJ et les bailleurs SAGIM et Orne Habitat (déjà partenaires de l'association). L'AOLTJ se porte locataire d'un logement type F4 et propose à chaque occupant un contrat de sous-location. L'association assure l'accompagnement des jeunes à la cohabitation.

La mise en œuvre du projet s'effectue donc suivant les étapes suivantes :

- le choix des logements : localisation (ville, quartier) ;
- la contractualisation avec un bailleur ;
- l'aménagement du logement : espaces privés, espace partagé, électroménager, ameublement ;
- la communication auprès des partenaires préconisateurs de jeunes (missions locales) et des jeunes eux-mêmes ;
- L'accueil et l'entretien des jeunes et l'orientation potentielle dans une colocation ;
- L'affectation d'un travailleur social référent chargé de l'accompagnement socio-éducatif du jeune ;
- L'accompagnement hebdomadaire du jeune ;
- L'état des lieux avec le/les jeune(s) et le bailleur.

Les colocataires signent avec l'AOLTJ un contrat de colocation annexé au contrat de sous-location, dans lesquels sont définies les règles de la cohabitation et du statut de sous-locataire (loyer, charges, caution, dépôt de garantie)... Le prix est de 188 et 100 euros et les jeunes peuvent obtenir les APL.

Trois logements visant à accueillir des colocations ont été aménagés au lieu des quatre prévus en amont de la démarche. Trois territoires sont donc concernés :

- Pays du Perche : Mortagne-au-Perche
- Pays d'Alençon : Alençon
- Pays du Bocage : Flers

12 jeunes sont attendus ; finalement 8 jeunes seront accueillis dans la colocation entre le début et la fin de l'expérimentation.

⁸ Projet de l'expérimentateur. Cf Convention tripartite en date du 18/10/2010

1.2 Influence éventuelle de l'évaluateur dans la conception et la conduite du projet

La mise en œuvre de l'expérimentation s'est vue perturbée par un contexte organisationnel particulier : liquidation judiciaire de l'association porteuse, temps d'incertitude pour l'ensemble des acteurs de l'organisation, reprise par une nouvelle association, recrutement d'un directeur, licenciement de ce même directeur, réorganisation du travail en termes de mission et de répartition des tâches, licenciement de salarié, changement de poste pour d'autres (dont le responsable de l'expérimentation en interne qui est passé du statut de chef de service à celui d'éducateur).

Les échanges avec le porteur de projet n'ont pas nécessairement été suivis d'effets pouvant impacter la conception et la conduite du projet. En effet, les conseils donnés par l'évaluateur ont été appréciés par le porteur, mais celui-ci n'a pu dans ce contexte particulier les mettre en œuvre. Nous pouvons cependant noter quelques éléments au fur et à mesure de la démarche.

A la mise en œuvre de l'expérimentation, lors des échanges entre les professionnels de l'association porteuse du projet et les professionnels des missions locales partenaires et des Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT), il a été repéré le fait que la « colocation n'était pas nécessairement une pratique « connue ». En effet, dans le contexte géographique dans lequel intervient l'association et ses partenaires (milieu rural et petite ville), les colocations ne sont pas fréquentes et donc rarement envisagées. Les professionnels eux-mêmes n'ont pas l'expérience de cette pratique, tout comme les populations accompagnées. Les jeunes entre deux statuts, en formation professionnelle, en emploi ou à la recherche d'un emploi ne sont pas les populations habituellement pressenties pour ce type de logement, qui dans les représentations serait davantage une pratique étudiante. A partir de ce constat, l'évaluateur a élaboré un questionnaire en direction de tous les jeunes se présentant pour une orientation de logement. L'objectif de ce questionnaire était de saisir les représentations des jeunes mais aussi de produire une connaissance directement saisissable par les professionnels partenaires. En effet, les partenaires (ayant pour mission l'accompagnement des jeunes à l'insertion) sont chargés d'orienter des jeunes vers les colocations, or ceux-ci ne sont pas habitués de ce type de pratique.

Il est ressorti plusieurs constats des premiers entretiens menés avec trois des professionnels et trois des jeunes en décembre 2011. Les professionnels ont fait part de leur charge de travail, liée notamment à un entretien hebdomadaire avec chaque jeune de la colocation. En interrogeant le contenu des entretiens, nous avons pu noter qu'ils concernaient le suivi du projet de chaque jeune (orientation, formation) ainsi que de l'accompagnement à la vie quotidienne et surtout à la gestion des documents et procédures administratifs. De leur côté, les trois jeunes d'une même colocation, interrogés individuellement puis collectivement, ont évoqué le fait qu'ils n'avaient jamais eu l'occasion de discuter « tous les trois » et ont trouvé l'expérience intéressante. Ils ont également confirmé leur difficulté à « être rigoureux » quant à « la gestion de leurs papiers ». Suite au recueil de ces premiers éléments, l'évaluateur a proposé à l'AOLTJ d'alterner entretiens collectifs et entretiens individuels dans les colocations. Les entretiens collectifs, mobilisant un travailleur social plutôt que trois, tous les 15 jours, pourraient être consacrés à la gestion des papiers, de l'administration... Les entretiens individuels, tous les 15 jours seraient eux centrés sur l'accompagnement du projet du jeune et les questions d'ordre plus personnel. L'objectif était d'accompagner le collectif en termes de médiation, de favoriser l'entraide et la dynamique de groupe... et à terme de faire en sorte que les jeunes n'aient plus besoin des professionnels pour certaines tâches qu'ils vont devoir un jour gérer seuls. Les professionnels ont évoqué leur intérêt pour la proposition, mais

aussi une certaine réserve liée au fait qu'habituellement, « ils ne faisaient que du suivi individuel » et qu'ils n'avaient pas l'habitude de travailler avec un collectif. S'ils étaient plutôt volontaires pour faire évoluer leur pratique, les professionnels ont été empêchés par un contexte organisationnel trop incertain et peu stable.

2 Objectifs et modalités de l'évaluation

2.1 Problématique et méthodologie mise en œuvre

L'accès au logement autonome reste une étape importante et un critère d'entrée dans l'âge adulte. Les multiples enquêtes sur le logement des jeunes évoquent des départs de chez les parents de plus en plus tardifs, et des va-et-vient entre le domicile familial et les logements étudiants. Un fossé se creuse ici entre ceux qui conservent un lien avec leur famille, et ceux dont le lien s'est rompu il y a parfois longtemps ; notamment pour les jeunes ayant été « placés ». Ce n'est pas seulement le fait de vivre seul, mais surtout une forme d'isolement, conséquence d'une rupture brutale : celle de la fin de prise en charge à 18 ou 21 ans. Le logement autonome parfois tant prisé pour ces jeunes dont l'expérience du collectif (foyer, maison d'enfant à caractère sociale - MECS...) a pu peser pendant plusieurs années devient « *enfermant* » ou « *fui à tout prix* »⁹. Comment habiter un lieu lorsqu'on a peu été « chez soi » ? Comment se construire des repères dans un endroit afin que celui-ci devienne lieu d'ancrage ? Le logement en colocation est-il un moyen d'insertion sociale des jeunes, évitant ainsi les ruptures de parcours causés par des changements tels que la recherche d'un emploi, l'entrée en formation, mais aussi la fin de prise en charge ASE ou PJJ, une rupture familiale ou la nécessaire mobilité ? Cette expérience pourrait-elle contribuer à la construction identitaire en tant qu'adulte responsable et autonome ? Nous allons chercher à tester si ce dispositif permet un apprentissage de la gestion de la vie quotidienne, de l'investissement de l'espace, un positionnement d'acteur, une prise en compte de l'autre, l'échange, l'entraide, l'espace de conflit et de négociation, l'apprentissage à la tolérance, l'ouverture à l'autre ou la connaissance de soi.

Le premier axe de l'évaluation vise à repérer les conditions de mise en œuvre du dispositif, du point de vue de l'organisation interne mais aussi externe. En effet, le partenariat par le biais de la coopération des acteurs et des intervenants constitue un premier axe d'observation puisqu'il est une condition de réalisation de l'expérimentation. Comment les professionnels vont-ils s'emparer de cette nouvelle pratique, quelles sont les questions qui vont se poser, quelles réponses vont être apportées ? Comment le dispositif va-il se mettre en place et évoluer ? Telles sont les questions évaluatives posées en amont de la démarche.

Le second axe de l'évaluation vise à saisir les attentes et les besoins des jeunes, à observer l'expérience de la colocation et à saisir les questions qui se posent au quotidien, et les réponses trouvées au sein de la colocation. L'expérience de colocation impacte-t-elle sur la trajectoire d'insertion des jeunes ? Est-elle l'occasion de l'acquisition de capitaux sociaux, culturels et symboliques ? En quoi permet-elle d'accéder progressivement à l'autonomie et au passage à l'âge adulte ? Telles sont les questions posées en amont de l'évaluation.

Pour répondre à ces questions les outils méthodologiques choisis sont les suivants. L'expérimentation visant à mettre en place une pratique peu habituelle et peu connue par

⁹ Extraits de réponses aux questionnaires sur les représentations de la colocation passé par les partenaires aux jeunes à la recherche d'un logement.

l'ensemble des acteurs du territoire, il a été décidé de faire passer un questionnaire sur « les représentations autour de la colocation » aux jeunes des missions locales de Flers et d'Alençon à la recherche d'un logement. Besoins et attentes des jeunes, expériences de logement, représentations quant à la colocation sont les questions abordées, dans le but d'effectuer un diagnostic de la population potentiellement concernée par l'expérimentation. Afin d'orienter vers les colocations, des questions sur l'intérêt éventuel pour l'expérience et sur les conditions à l'entrée et au choix des colocations étaient également abordées par le questionnaire. Les difficultés et incertitudes rencontrées par l'association ont empêché une mobilisation suffisante des partenaires autour du projet. De ce fait, une trentaine de questionnaires seulement (provenant essentiellement d'une des missions locales) ont été retournés à l'évaluateur. Ceux-ci ont été traités et analysés, mais ne peuvent pas permettre d'effectuer un diagnostic de la population du territoire.

Afin de repérer les conditions de mise en œuvre de l'expérimentation au fil de l'eau et compte tenu du nombre de professionnels du dispositif (5 professionnels concernés par la démarche), la méthode choisie a été celle de l'entretien individuel et collectif réguliers. L'objectif était d'interroger régulièrement le responsable de la démarche (chef de service) et les responsables de suivi éducatif (Assistant de Service Sociale et Educateurs spécialisés). Des entretiens étaient prévus à l'entrée et à la sortie, ainsi qu'à mi-parcours du dispositif.

Les changements organisationnels de la structure porteuse (modification des missions des professionnels et changement de statut du responsable de la démarche), ainsi que des arrêts maladie¹⁰ ont perturbé le déroulement de l'expérimentation.

- Trois entretiens ont été menés avec une professionnelle, éducatrice spécialisée, du territoire de Flers.
- Deux entretiens ont été menés avec une autre professionnelle, éducatrice spécialisée du même territoire de Flers.
- Un entretien a été mené avec une professionnelle, assistante de service sociale, du territoire d'Alençon.
- Trois entretiens ont été menés avec le responsable du dispositif.
- Un entretien a été mené avec le président de l'AOTJ.

En ce qui concerne la mise en œuvre du dispositif, l'évaluateur a assisté à une réunion au FJT de Flers réunissant un certain nombre de partenaires (Mission locale, association d'insertion, FJT..) ; un entretien a été également mené avec un bailleur. Ces entretiens constitueront une des sources principales des résultats de ce présent document.

Un questionnaire sur « la vie en colocation », interrogeant la vie quotidienne, les interactions et les relations au sein de la colocation, devait être soumis à l'ensemble des colocataires chaque semaine. Ce questionnaire n'a été transmis qu'à quelques jeunes, (l'expérimentateur n'a pas transmis le questionnaire aux jeunes pour qui la colocation « ne se passait pas bien ») de manière irrégulière, et un certain nombre d'informations manquantes rend impossible l'exploitation de ces données.

Des entretiens semi directifs individuels et collectifs (réunissant les colocataires d'un même logement) constituaient l'une des méthodes centrales de l'évaluation. En effet, cette méthode avait pour objectif de saisir les attentes et les besoins, mais aussi les habitudes et les modes de vie qui peuvent conduire à une meilleure harmonie des relations sociales et affectives entre colocataires, ainsi que l'impact sur leur parcours et leur accès à l'autonomie et à l'âge adulte. Là encore, les dysfonctionnements organisationnels ont empêché le bon déroulement de la démarche. Finalement, cinq jeunes ont été interviewés. Contrairement à ce qui était convenu,

¹⁰ Nous pouvons faire l'hypothèse que ces arrêts étaient engendrés par une souffrance au travail causée par les tumultes vécus par l'organisation. Ils ont aussi empêché le bon déroulement de la démarche d'expérimentation.

l'évaluateur n'a pas été prévenu des entrées et sorties des jeunes dans le dispositif. Il n'a pu effectuer qu'un entretien avec une des cinq jeunes quelques mois après sa sortie du dispositif. Malgré ces manques, les cinq entretiens, sur une population totale de huit jeunes seront mobilisés dans ce présent rapport.

2.2 Validité interne

Les acteurs concernés par la démarche sont peu nombreux : 8 jeunes et 4 professionnels. En effet, un défaut de communication et la démobilitation des professionnels, fortement inquiétés par le devenir de leur structure, a fortement freiné la démarche. Certains logements n'ont pas été occupés à 100% de leur capacité d'accueil. L'évaluateur a, malgré les difficultés d'accès au terrain, pu rencontrer 5 jeunes et 4 professionnels.

Comparabilité du groupe bénéficiaire et du groupe témoin

La démarche de comparaison s'avère difficile dans la mesure où la sélection de la population s'opère au regard du problème de logement rencontré. Pour la plupart, les jeunes viennent des missions locales. Il est difficile de construire une population de référence sachant que les problèmes rencontrés ne sont pas de même nature.

Enfin, la taille extrêmement restreinte du groupe de jeunes concernés par l'expérimentation exclut tout type de comparaison statistique avec un groupe témoin, quelle que soit la taille de ce dernier.

Synthèse des résultats des questionnaires sur les représentations de la colocation

L'AOLTJ et l'évaluateur ont présenté le questionnaire aux partenaires, afin que ceux-ci le fassent passer aux jeunes à la recherche d'un logement. L'objectif est double : saisir la représentation que les jeunes ciblés par le dispositif ont de la colocation, et repérer éventuellement les jeunes potentiellement orientables vers le dispositif colocation. Le peu de retour, et la non représentativité des partenaires et des territoires ne nous permettent pas de produire une connaissance sur les représentations.

Les quelques résultats sont donc les résultats des questionnaires répartis selon les organismes partenaires suivants :

- 2 questionnaires de l'ARSA
- 3 questionnaires de l'AOLTJ de Flers
- 16 questionnaires de la Mission Locale Alençon
- 5 questionnaires de l'AOLTJ d'Alençon

14 jeunes ont déjà entendu parler d'expériences de colocation (dans leur entourage...).

12 jeunes n'ont jamais entendu parler d'expériences de colocation.

Nous pouvons faire l'hypothèse que le fait d'avoir déjà entendu parler d'expériences de colocation peut permettre aux jeunes de se projeter plus facilement dans ce type de logement.

La majorité des jeunes de l'échantillon n'ont jamais effectué de recherche de logement (16 jeunes). Nous pouvons faire l'hypothèse qu'il s'agit donc de leur première recherche de logement autonome. 9 jeunes ont déjà effectué des recherches. La majorité des jeunes de l'échantillon n'ont pas pensé à faire de la colocation. Ce résultat est en cohérence avec le fait qu'ils n'ont jamais entendu parler de ce type d'expériences. Cependant, nous pouvons noter que 10 jeunes ont pensé à la colocation. Les jeunes se répartissent équitablement entre avis plutôt positif et avis plutôt négatif sur ce type de logement.

Parmi les avantages les plus cités par les jeunes :

- la possibilité de dépenser moins (cité 17 fois) ;
- la possibilité de rencontrer de nouvelles personnes (cité 15 fois) ;
- la possibilité de s'entraider au quotidien (cité 14 fois).

Les inconvénients les plus cités sont :

- le risque de ne pas avoir d'intimité (cité 12 fois) ;
- le risque de ne pas apprécier son (ou sa) colocataire.

Cependant, seuls 9 jeunes pensent que la colocation peut être un choix volontaire. La majorité d'entre eux perçoivent la colocation comme un choix par défaut.

Parmi les critères pour les choix d'un futur colocataire, les difficultés liées au mode de vie (propreté, rangement, bruit) sont les problèmes les plus souvent énoncés.

L'expérience de vie collective dans la trajectoire influe sur le point de vue que les jeunes ont de la colocation. Une expérience plutôt négative ou très négative entraînerait un point de vue très négatif ou plutôt négatif de la colocation. Nous pouvons faire l'hypothèse - et c'est ce que certains professionnels soutiennent lors des entretiens - que les jeunes ayant vécu dans des foyers de type MECS ont pu subir négativement la collectivité sur de longues périodes et vouloir rompre avec ce type d'expérience. A l'inverse, on peut faire l'hypothèse que des jeunes ayant eu des expériences ponctuelles de collectivité plutôt positives (colonies de vacances...) peuvent au contraire avoir une vision positive de la colocation.

En faisant l'hypothèse que les étudiants seraient davantage socialisés à la colocation, on peut tenter de voir si un niveau d'étude élevé entraînerait un point de vue plus positif sur la colocation. Le peu de réponse et l'homogénéité des niveaux de formations des jeunes accompagnés ne permet pas de voir si, à mesure que le niveau d'étude s'élève, la propension à avoir un point de vue plutôt positif de la colocation est importante.

Les points de vue sur la colocation sont les suivants :

| Avis sur la colocation | Effectifs |
|-------------------------------|------------------|
| Sans avis | 9 |
| Plutôt négatif | 9 |
| Plutôt Positif | 8 |
| Très négatif | 0 |
| Très positif | 0 |

Les filles semblent davantage envisager un logement en colocation que les garçons. En effet, 14 filles et 12 garçons ont été interrogés. Sur les 8 jeunes qui ont un avis plutôt positif concernant la colocation, nous pouvons noter que la population se compose de 6 filles et 2 garçons.

Données qualitatives

17 entretiens individuels ont été réalisés, auprès de 5 jeunes et de 5 professionnels et d'un partenaire. Ces entretiens ont été réalisés par la sociologue chargée de recherche du LERFAS dans les locaux de l'AOLTJ/ARSA, ainsi que dans les logements des jeunes. Certains entretiens ont été menés par téléphone. Chaque entretien a duré environ une heure. Un entretien collectif avec trois jeunes partageant une colocation a été effectué une fois, dans le logement des jeunes, et a duré 3 heures.

L'objectif de l'évaluateur était de rencontrer l'ensemble de la population (jeunes en colocation et professionnels chargés de l'accompagnement éducatif) concernée par l'expérimentation. Le porteur de projet n'a pas relayé les informations et permis la mise en relation convenable pour le bon déroulement de l'évaluation. Les personnes interrogées sont donc celles dont le contact a été donné par le porteur du projet. Une fois le contact donné, les personnes ont été présentes à l'entretien et ont répondu à l'ensemble des questions.

- un chef de service, éducateur spécialisé responsable du projet colocation
- le président de l'association
- deux éducatrices spécialisées
- une assistante de service sociale
- un bailleur.

Les jeunes interrogés se répartissent ainsi :

| Sexe | Age | Situation Emploi | Formation | Colocation |
|--------------|--------|---------------------|-----------|--------------------|
| Femme Audrey | 20 ans | Alternance | | Colocation Flers |
| Homme Alex | 19 ans | Formation | | Colocation Flers |
| Femme Sana | 19 ans | Lycée | | Colocation Alençon |
| Homme Lyes | 19 ans | Lycée | | Colocation Alençon |
| Homme Jimmy | 21 ans | Intérimaire | | Colocation Alençon |

3 Enseignements de politique publique

3.1 Résultats de l'évaluation

3.1.1 Les publics touchés par l'expérimentation

Caractéristiques des bénéficiaires de l'expérimentation

Le public bénéficiaire de l'expérimentation est le public habituel accompagné par l'AOLTJ, à savoir : jeunes entre 18 et 25 ans à la recherche d'un logement, n'ayant pas assez de ressources pour aller vers un logement autonome. Ils ont un projet sur le territoire (formation, emploi) et acceptent d'être accompagnés par un professionnel de l'AOLTJ pendant la durée de leur séjour.

Au lycée, en formation professionnel, en alternance, à la recherche d'un emploi, à temps partiel, en intérim, en contrat aidé et en temps partiel : ils sont en situation de vulnérabilité économique. Eloignés de leur famille pour l'accès aux études, en rupture familiale ou sortant de l'ASE ils sont aussi dans une situation de vulnérabilité sociale. Les 8 jeunes entrés en colocation sont ainsi représentatifs de la population habituellement accueillis par l'AOLTJ.

| Sexe | Age | Situation Formation Emploi | Logement avant entrée en colocation | Colocation | Logement après la colocation | Dettes éventuelles |
|--------------|--------|-------------------------------|-------------------------------------|---------------|------------------------------|---|
| Homme | NR | Scolarité+ Travail en intérim | Famille d'accueil | Coloc Alençon | Logement de droit commun | |
| Homme | NR | CAE | | Coloc Alençon | | |
| Femme Julie | | | Hébergée chez des tiers | Coloc Flers | Logement autonome | N'a pas payé les 2 derniers mois de loyer |
| Femme Audrey | 20 ans | Alternance | Famille | Coloc Flers | Logement autonome | |
| Homme Alex | | Formation | Famille | Coloc Flers | Famille | |
| Femme Sana | 19 ans | Lycée | Foyer ASE | Coloc Alençon | ALT | |
| Homme Lyes | 19 ans | Lycée | Famille d'accueil ASE | Coloc Alençon | ALT | |
| Homme Jimmy | 21 ans | Lycée | Famille, rue | Coloc Alençon | CHRS | N'a pas payé les derniers mois |

Un certain nombre d'informations n'a pas été fournie par le porteur de projet.

Les professionnels présentent la population ainsi :

« Ce sont des jeunes souvent dans une situation financière précaire ; ils ont 18-25 ans donc n'ont pas souvent été en formation, contrat aidé, ou CDD. C'est très rare qui ont des CDI à temps plein... Souvent en rupture familiale, (souvent passés par l'ASE) souvent isolés, des jeunes qui ont de plus en plus souvent des problèmes de santé et laissent de côté le point de vue de santé... (des problématiques plus d'ordre psychiatrique, quelque chose qu'on retrouve de plus en plus. » (AS, responsable de suivi de la colocation d'Alençon)

A l'origine, le projet visait à toucher un public plus large que le public accueilli habituellement. Cette ouverture aurait pu permettre une éventuelle mixité dans les colocations :

« Le public visé est plus large que celui qu'on accueille d'habitude, qu'il ait plus de ressource et qu'il soit assez construit pour être en vie collective ;... Equilibré, pour pouvoir vivre à plusieurs sans se détruire eux-mêmes et sans détruire l'environnement, le fait de vivre à plusieurs, c'est un élément à prendre en compte... Oui c'est pas anodin, c'est pas une démarche banale. » (Chef de service, responsable de la démarche)

Adhésion du public ciblé au dispositif

Si le projet a été mis en place à partir d'un diagnostic, celui-ci n'a pas pris en compte les désirs formulés par les jeunes. Comme nous l'avons explicité, la pratique de colocation est peu fréquente sur le territoire concerné par le dispositif. L'absence de besoin formulé, l'existence d'autres types de logement (FJT, logement individuel en sous-location) et le défaut de communication sont les facteurs permettant de comprendre le peu de demandes de la part des jeunes et les places laissées vacantes dans les colocations.

Les jeunes ayant bénéficié du dispositif dont le témoignage a pu être recueilli (par les questionnaires de suivi ou au cours des entretiens semi directifs) n'avaient pas eu préalablement l'idée d'être en colocation. Ils n'avaient pas dans leur entourage de personnes vivant en colocation et ont accepté essentiellement pour vivre l'expérience. En effet, le coût de la colocation n'était pas très différent d'un logement individuel ou d'un logement en FJT.

Notons que le dispositif a été proposé à certains jeunes qui ont refusé, soit parce qu'ils ne souhaitent pas vivre en colocation, soit parce que les conditions établies par l'association ne correspondaient pas à ce qu'ils recherchaient (suivi régulier obligatoire, interdiction des chiens...). Les jeunes ont essentiellement été informés du dispositif par le biais de la mission locale ou de l'AOLTJ. L'association a orienté des jeunes en situation d'urgence, n'ayant pas de solution d'hébergement, en conflit avec leur famille, devant trouver un hébergement proche de leur lieu de formation ou d'emploi ou encore sortant de dispositif ASE. Ils n'avaient pas envisagé la colocation, mais certains ont émis la crainte de se retrouver seuls et finalement l'orientation leur a semblé appropriée.

« A la base je voulais un appartement tout seul mais l'AOLTJ, ils ont dit qu'ils n'avaient plus de place donc ce n'était que des appartements en colocation. Donc c'est vrai que je me suis posé des questions au début, car on ne sait jamais sur qui on tombe et du coup je suis bien tombé et je pense que c'est même mieux qu'un appartement tout seul. (...) Au niveau du coût premièrement, même si ce n'est pas moi qui paie [Jeune en contrat jeune majeur], je pense que c'est plus intéressant. Au niveau de la relation aux autres. Moi je n'aime pas trop la solitude. (Et vous disiez que vous n'aviez pas trop pensé à la colocation, vous aviez quoi comme vision ? Vous connaissiez des gens qui avaient fait de la colocation ?) Non personne. Dernièrement, j'ai vu un reportage sur la colocation. C'était une colocation à trois, pareil donc, c'était deux jeunes qui se connaissaient et ils se retrouvaient avec une personne plus âgée qui avait la cinquantaine. Disons que ça peut apporter plusieurs choses, une personne âgée, ça a plus de connaissances sur l'apprentissage de la vie mais sinon ça doit être chiant à vivre, déjà que les parents c'est chiant à vivre. Il y a un choc des cultures aussi. » (Lyes, 19 ans)

« En fait ce n'est pas une idée. Je me suis retrouvé du jour au lendemain dehors, ma mère m'a mis à la porte parce que, disons que j'ai pris la voiture de ma mère pour aller travailler et je n'ai pas le permis. J'avais bien conscience de ce que je faisais mais je ne voulais pas être en retard au « taf », et donc elle m'a foutu à la porte. Donc le premier jour, j'étais en accueil d'urgence dans un foyer d'urgence. Je suis resté quand même une bonne semaine voire plus. Après on m'a redirigé, on m'a proposé plusieurs trucs. Moi, j'ai choisi l'AOLTJ parce que c'était assez libre, le reste était assez encadré, j'ai quand même 21 ans donc j'avais envie d'avoir une vie d'adulte un minimum sans être trop encadré « fais-ci, fais-ça » et après je suis arrivé ici, ça me fait un point de repère où se caler. Rentrer chez soi quand on travaille, c'est beaucoup mieux (...) moi je voulais être tout seul, ils m'ont dit : « Essaye » et donc j'ai essayé et pour

l'instant cela me convient. (...) Non. Et puis là ça le fait. J'avais une mauvaise image de la colocation, que ça serait chiant et puis finalement non. » (Jimmy 21 ans)
« Non, avant ça j'avais un autre appart, j'étais toute seule et comme je suis partie en Allemagne, j'ai dû quitter l'appart et au retour on m'a proposé la colocation. J'ai dit oui en fait car là où j'étais toute seule ce n'était pas ... (...) c'était horrible, c'était trop grand, j'entendais des échos, j'avais jamais habité seule » (Sana, 20 ans)

Les jeunes rencontrés ont accepté la colocation en y trouvant un intérêt tel que le coût du loyer ou la possibilité de ne pas se retrouver seul.

Parmi les jeunes ayant expérimenté la colocation, deux jeunes ont été exclus du dispositif, un pour loyer non payé et une pour ne pas avoir respecté le règlement du dispositif. (hébergement d'un tiers et harcèlement de l'autre colocataire). Le premier jeune a été rencontré lors d'un entretien, la seconde n'a pas été rencontrée.

Parmi les 5 jeunes colocataires interviewés, une ayant vécu un conflit assez important (harcelée par sa colocatrice et le petit ami de celle-ci) se disait peu satisfaite. Les autres émettaient un avis plutôt favorable sur le fait de vivre en colocation.

3.1.2 Les effets du dispositif expérimenté

Effets de l'expérimentation sur le public bénéficiaire

Quelques indicateurs d'impact

Il est difficile de mesurer l'effet de l'expérimentation sur le public bénéficiaire. Le peu de jeunes accueillis, la durée courte de l'expérimentation, liée à un démarrage progressif, le manque de recul et les limites des éventuels indicateurs potentiels nous obligent à présenter des résultats avec précaution. De plus, l'AOLTJ n'ayant pas été en mesure de nous fournir un certain nombre d'éléments, les données restent incomplètes. Nous présentons cependant ici quelques éléments.

Un premier indicateur explicatif vise à comparer quel logement occupent les 7 jeunes pour qui nous avons l'information, avant et après la colocation. Après la colocation, trois jeunes sont en logement autonome et deux en logement individuel de l'association. Nous pouvons donc constater une évolution positive pour ces jeunes qui antérieurement étaient dans leur famille, dans leur famille d'accueil ou en foyer ASE ou encore hébergés chez un tiers. Cependant, nous n'avons pas d'information concernant la satisfaction ou insatisfaction des jeunes concernant ces habitations.

- Un jeune est retourné dans sa famille, mais selon l'éducatrice en charge de son suivi, l'expérience de colocation lui a permis de prendre du recul avec une situation familiale conflictuelle. Il a entamé une formation d'aide soignant et a obtenu son permis. Il a également gagné en autonomie quant à la gestion de ses documents administratifs (demande de sécurité sociale). Il est aujourd'hui en recherche d'un nouveau logement.
- Un jeune est aujourd'hui en CHRS. Il est arrivé dans l'une des colocations d'Alençon après s'être fait « virer de chez sa mère » et avoir passé un peu de temps dans la rue. Son départ de la colocation s'est fait dans de mauvaises conditions, puisque les professionnels ont dû l'exclure pour impayé et non respect du règlement. Pour cette situation, nous pouvons parler d'une évolution négative.

En ce qui concerne les situations (d'emploi, de formation) avant et après la colocation, nous n'avons pas d'information fine et complète, mais nous savons cependant qu'une jeune a

obtenu un emploi après avoir été en alternance pendant sa formation. Nous savons également que deux jeunes ont continué de travailler. Un jeune est entré en formation, et une des jeunes n'a pas obtenu son diplôme et est actuellement en recherche d'orientation.

Pour ce qui est de l'évolution du ressenti des quelques jeunes qui ont répondu aux questionnaires de suivi, il semble plutôt positif en ce qui concerne la colocation, le sentiment de sécurité, le respect de l'intimité, et les relations avec les colocataires. Les désaccords sont faibles et concernent une ou deux tâches domestiques. A mesure de l'avancée de l'expérience et du temps passé dans la colocation, le partage des activités s'est fait plus fréquent. Ces quelques données ne sont pas représentatives de l'ensemble de la population et doivent être relativisées par le fait que pour les professionnels, la gestion de la colocation était particulièrement compliquée (conflit entre les jeunes, non respect du règlement).

Comme nous l'avons noté précédemment, sauf dans le cas d'une jeune, les colocataires n'ont pu être rencontrés qu'une seule fois, nous manquons d'informations sur une évolution éventuelle en matière d'insertion sociale.

Relation entre les colocataires

Entraide et transmission

L'une des hypothèses de départ était le fait que l'expérience de colocation pouvait entraîner un échange d'idées, un transfert de connaissances et une forme d'entraide. Il est difficile de repérer une quelconque évolution, car les jeunes n'en n'ont pas nécessairement conscience sur le moment. Les tâches domestiques effectuées ensemble permettent souvent la transmission de connaissance.

« Des trucs tout bête, par exemple pour la pâte à crêpes ou pour la chaudière, j'avais un pote plombier, je l'ai appelé il m'a dit : « tu fais-ci tu fais ça ». Genre pour le toilette qui se bouche, un peu d'eau chaude et ça coule tout seul. (...) Un truc tout bête : le cendrier qui se renverse sur le canapé, il ne faut pas frotter, moi c'est le réflexe je frotte et puis ça s'étale mais en fait il faut taper avec le torchon, j'ai appris ça, pourtant c'est de la logique. » (Jimmy, 21 ans)

Etre locataire d'un appartement, expérience de vie sociale

Devoir « rendre des comptes » à son colocataire, à ses voisins, à l'association qui se porte garant auprès du bailleur, telles sont ce que nous pouvons nommer des expériences de vie sociale pour des jeunes qui ont parfois connu des échecs et qui peuvent avoir un défaut d'estime d'eux-mêmes rendant insurmontable le passage à ce statut de « locataire ».

Ce défaut d'estime peut être perçu au travers des discours des jeunes enquêtés :

- « *J'ai pas une vie passionnante* » (Jimmy 21 ans)
- « *Jusqu'à maintenant ce que j'ai entrepris, je l'ai toujours échoué* » (Lyes 19 ans).

Le fait de voir que d'autres ont les mêmes difficultés pour la gestion des documents administratifs par exemple, ou d'être à plusieurs pour gérer un conflit avec les voisins, tels peuvent être les intérêts de ce passage à la colocation, avant d'envisager d'être locataire dans un logement individuel. Les professionnels eux-mêmes sont témoins de cette expérience de vie sociale :

- « *Gestion du logement, du budget : la vraie vie... Un soir, je suis arrivé, la voisine était là, y avait eu des dégâts fait par une entreprise, le jeune parlait avec la voisine, la voisine était pas très bien, pas très dans la norme... le jeune a essayé de gérer, de temporiser...* » (Educateur spécialisé, Alençon)

- « Alex a appris beaucoup de choses pendant son séjour, il a fait sa demande de sécurité sociale, son état des lieux était très émouvant. » (Educateur spécialisé, Alençon)

L'accompagnement régulier de l'AOLTJ facilite cette expérience.

- « Quelles sont vos attentes en direction de l'AOLTJ ?
- Pour tout ce qui est administratif. Par exemple pour la sécurité sociale, les papiers on a un référent qui nous aide.
- Donc c'est plutôt sur ces démarches administratives que vous avez besoin d'aide ?
- C'est d'entrer dans la société
- C'est quoi entrer dans la société ?
- Entrer dans le système tout bêtement, s'adapter ... apprendre à grandir aussi, il faut se démerder tout seul. Moi je n'ai pas eu ma mère pour m'apprendre pour me montrer des trucs. » (Jimmy, 21 ans)

Les jeunes sont conscients de leurs difficultés et sont à la recherche de contrainte.

- « Moi c'était surtout pour gérer le budget, car je suis très dépensier, je suis le genre de mec qui fait les courses sans regarder les prix, et arrivé en caisse ... Donc je passais mon ticket de caisse à mon éducatrice et puis on regardait, donc c'était bien pour ça, maintenant j'arrive à me débrouiller tout seul. » (Lyes, 19 ans)
- « Pour gérer les papiers, le budget, c'était important. Moi si je suis toute seule je le fais pas. Faut qu'il y ait un adulte qui soit derrière moi. » (Sana, 19 ans)

L'effet de groupe a un impact également sur la gestion de cette nouvelle liberté et l'acquisition d'une autonomie.

Sana, à sa sortie de foyer ASE, s'est retrouvée un moment en logement seul (ALT) avant d'intégrer la colocation

- « C'est juste que je ne suis pas habituée à vivre toute seule. Tout seul, on déprime. Alors quand il y a du monde on est au moins obligé de se préparer. Sinon je suis perdue. Quand je vivais seule, des fois je ne savais plus quel jour on était, c'était grand, c'était vide, ça raisonnait et donc ça me faisait peur, du coup, je sortais tout le temps (...) le point positif, c'est qu'on est jamais seul. » (Sana, 19 ans)

Quelques mois après sa sortie de la colocation, Sana explique

- « Moi j'étais en cours, les gars ils travaillaient pas... Y a rien d'intéressant à tirer des gens qui travaillaient pas. C'était bien, on s'est connu, on est devenu ami et tout. C'était cool, y a des bons souvenirs mais voilà. Y a jamais eu de conflits entre nous, c'était cool... On allait au Mans faire du karting, on allait boire des coups, on allait tout le temps en soirée ensemble...
- « Vous vous reverriez faire une coloc ?
- Pas avec des gens aussi inactifs, pas avec des gens mous, parce que sinon je suis mou aussi, j'ai besoin de suivre le mouvement... Des gens actifs, c'est mieux. Pas forcément qui travaillaient mais qui avaient un but. C'est Jimmy, je lui disais « mais bouge toi, tu fais de la peine. » (...) Jimmy, combien de fois on lui a fait la morale. Tout le temps. »

Ces quelques extraits illustrent l'impact du collectif dans la mobilisation des jeunes pour un projet. En effet, les autres sont témoins, présents au quotidien des engagements pris, des projets à tenir.

Effets attendus et effets induits/inattendus

Organisation et quotidien

Le fait de devoir gérer la vie et les tâches quotidiennes de manière autonome et de devoir rendre des comptes aux autres colocataires, mais aussi de côtoyer l'autre, avec sa gestion du quotidien et des tâches domestiques, constitue en soit un processus d'apprentissage. En effet, la vaisselle laissée dans l'évier par le colocataire provoque un agacement plus rapide que la vaisselle laissée par soi-même. Les jeunes sont plus rapidement conscients de leurs limites et de leurs difficultés.

- « *Du coup ça peut être toute la vaisselle accumulée dans l'évier ou alors, là, on a mis en place, mais je ne sais pas si ça a été vraiment respecté, de faire sa vaisselle au fur et à mesure. Après, pour tout ce qui est ménage du sol, c'est rare que je le fasse.* » (Lyes, 19 ans)

En observant les normes de l'autre dans la gestion du quotidien, les jeunes prennent conscience de leurs propres normes :

- « *Chacun met ses aliments dans son compartiment. Moi je ne suis pas très nourriture, du moment que je suis alimenté (...) Personnellement, je n'ai pas été famille, depuis que j'ai 16 ans je ne mangeais pas avec ma mère.(...) Manger avec ma copine peut-être, peut-être avec un ami, mais ça va être une pizza, mais sinon je n'aime pas manger avec les autres.* » (Jimmy, 21 ans)
- « *... mais je vais commencer car mon jeans fait plein de plis. Le repassage ce n'est pas mon truc. On fait les courses séparément. Mais des fois quand on fait de la nourriture on propose, dernièrement j'ai fait des pâtes donc j'ai demandé à Jimmy s'il en voulait. Après c'est rare que l'on fasse le même repas ensemble, c'est rare que l'on mange ensemble. Je me couche relativement tôt donc je mange plus tôt qu'eux.* » (Lyes, 19 ans)

Acquisition de capital social

Quelques mois après sa sortie de la colocation Sana perçoit son expérience de colocation comme plutôt « cool » sans savoir exprimer pourquoi. Les informations recueillies au cours des deux entretiens effectués avec Sana révèlent que celle-ci a acquis un capital social par le biais de cette expérience de colocation.

Elle vient de région parisienne. Elle a été placée en foyer assez jeune et en a changé plusieurs fois. A la sortie du foyer, elle est tombée amoureuse d'un garçon et l'a suivi à Alençon. Séparée, elle reste à Alençon où elle ne connaît pas beaucoup de monde. A la sortie de la colocation, elle continue de voir régulièrement ses ex colocataires ainsi que la petite amie de l'un d'eux. Elle explique aussi croiser régulièrement des amis de ses colocataires dans la rue et échanger un moment avec ceux-ci. Il y a donc bien l'acquisition d'un capital social important pour cette jeune qui disait avoir souffert d'isolement : « ça élargit tes contacts ». Ces contacts peuvent être en dehors des relations habituelles et donc permettre d'autres groupes d'appartenance.

- « *on n'avait pas forcément les mêmes centres d'intérêt, mais on s'entendait bien parce qu'il fallait qu'on vive ensemble quoi...* » (Sana, sortie colocation)

Nous pouvons faire l'hypothèse que cette expérience de rencontre avec l'Autre peut influencer l'aptitude à aller vers l'Autre, même différent de soi.

Acquisition d'aptitude à la communication, gestion des conflits, responsabilité

Les expériences particulières recensées lors des entretiens avec les professionnels et les jeunes peuvent nous permettre de faire l'hypothèse de l'acquisition d'aptitude à la communication, à la gestion des conflits et à la prise de responsabilité.

Apprendre à communiquer en faisant en sorte d'être entendu par l'autre nécessite de faire preuve d'une forme d'empathie en se mettant à la place de l'autre.

- « *je ne suis pas quelqu'un d'hypocrite, donc moi je dis les trucs quand j'ai des trucs à dire. Peut être que Sana a un peu de retenue, elle n'ose pas trop dire, donc j'essaie de prendre ça en compte. Sinon on ne se prend pas la tête, c'est pour ça que ça marche. Pour être en coloc, je pense qu'il ne faut pas être avec quelqu'un de direct.* » (Jimmy 21 ans)

Dans une des colocations, une des jeunes était victime de violence de la part de son petit ami. Le colocataire témoin de la situation a donc d'abord pris la défense de la jeune, puis averti l'association.

- « *Alex a été protecteur vis à vis d'Audrey qui avait un copain violent. Alex expliquait que ça lui renvoyait des choses par rapport à son beau-père.* » (Educateur spécialisé, Alençon)

Emergence plus rapide des difficultés

Une des premières colocations s'est particulièrement mal passée. Interrogé juste après cette expérience puis un an après, les professionnels ont pu interpréter autrement les conflits qu'ils ont eu à gérer. En effet dans la confrontation quotidienne à l'autre, « *les problématiques sont observées beaucoup plus rapidement* » et peuvent donc être travaillées.

Dans une situation, une colocatrice a été harceleuse de la seconde. Les problèmes psychologiques de *l'harceleuse* ont été rapidement mis en avant. Par la suite, la jeune harcelée s'est retrouvée en colocation avec un autre jeune. Ce dernier a alerté l'AOLTJ de la violence de son petit ami dont était victime la jeune fille. La propension à être harcelé a donc été également rapidement mise en avant et ce point a pu être travaillé par les professionnels.

Les situations de conflits, perçues au départ comme des échecs, ont a posteriori et par le biais des échanges été perçues comme permettant de travailler particulièrement les difficultés des jeunes accueillis, non visibles au départ.

Gouvernance et coordination d'acteurs

Un Partenariat qui n'a pas été impacté, ni positivement ni négativement par le dispositif

Le partenariat est resté le même. Peu de partenaires ont été relai du dispositif. Certaines missions locales ont orienté des jeunes vers l'AOLTJ. Cependant les professionnels ont évoqué des projets de nouveaux partenaires, mais les dysfonctionnements organisationnels de la structure porteuse ont empêché cette idée d'aboutir.

- « *Non, pas de changement, je travaille beaucoup avec la mission locale d'Alençon, on a des feuilles d'admission qui mentionnent la colocation... ça fait partie des pistes de réflexion... peut être élargir les partenaires de référents pour les projets de colocation... On avait évoqué de prendre contact avec l'AS du CROUS, les bailleurs sociaux, on s'est interrogé pour recontacter CFA, AFPA.* » (Assistant de service social, Alençon)

Le partenariat avec les bailleurs n'a pas évolué entre le début et la fin de l'expérimentation. Lors de l'entretien avec Orne Habitat, il a été évoqué un partenariat similaire à la sous location, pratique habituelle de l'AOLTJ. Quand ils ont à connaître un problème de trouble de voisinage, ils informent l'AOLTJ qui intervient immédiatement et efficacement. Orne Habitat n'envisage pas de faire une co-location directe à des jeunes avec garantie d'accompagnement par l'AOLTJ. Ils n'imaginent pas comment on peut faire un bail glissant (le bail passe de l'AOLTJ à son sous-locataire, c'est une pratique encadrée juridiquement) en colocation, mais sont ouverts pour envisager des solutions.

Conclusion de la partie et mise en perspective

Une évaluation qui nécessite de croiser les regards et de se décentrer

Du point de vue des professionnels de l'AOLTJ, l'expérimentation n'a pas été facile, ce fait étant bien sûr lié au contexte particulier de dysfonctionnement organisationnel et d'incertitude important. Au moment du dernier entretien, l'ensemble des jeunes en colocation a dû quitter le logement, car n'ayant pas les moyens de faire perdurer le dispositif (manque de moyens financiers, et manque de volonté de la nouvelle direction), la structure a restitué les logements au bailleur. Peu de jeunes ont bénéficié du dispositif, des difficultés ont été rencontrées dans une colocation (situation de harcèlement) et un autre logement a été rendu au bailleur en mauvais état : tout ceci entraîne un ressenti général plutôt négatif concernant la démarche.

L'unique entretien avec une jeune sortie du dispositif ne suffit pas à dégager des conclusions, d'autant que nous pouvons faire l'hypothèse que la jeune acceptant cet entretien post dispositif est peut être celle qui a une vision plus positive que ceux l'ayant refusé. Cependant, les croisements que nous pouvons faire avec les entretiens effectués avec des jeunes pendant qu'ils étaient en colocation nous permettent de dire qu'ils ont acquis un capital social. En effet, pour la colocation interviewée dans son ensemble, les jeunes qui à priori n'auraient pas eu à se côtoyer en dehors de cette expérience ont appris à vivre ensemble et à partager des moments (quotidiens, festifs, de loisirs) et continuent de se côtoyer et de côtoyer leurs réseaux respectifs après être sortis du dispositif.

Il est intéressant de noter que les critères de réussite du dispositif ne sont pas les mêmes selon le point de vue de l'acteur. En effet, nous pouvons nous demander si les éléments exposés comme facteurs négatifs - bruits, répartition et régularité des tâches domestiques - sont liés au fait d'avoir réuni des « jeunes en difficulté », ou s'ils sont liés à la situation de colocation cumulée à celle de jeune occupant pour la première fois un logement « autonome ».

Le caractère particulier de cette expérimentation est de proposer une pratique d'une catégorie de population d'étudiants « dans les grandes villes », ayant souvent à leur disposition un capital social, culturel et économique (même minime), à une population qui ne présente pas les mêmes caractéristiques socio-culturelles, à savoir des jeunes « en difficulté » vivant en milieu rural. La mixité de la population (en emploi, en formation, en alternance, à la recherche d'un emploi) est également une spécificité du dispositif intéressante à relever, qui n'a jamais fait l'objet d'enquête.

3.2 Validité externe des résultats et perspectives de généralisation/essaimage

Les difficultés rencontrées par l'expérimentateur, répercutées sur l'évaluation, empêchent de s'appuyer sur des résultats validés et de se déterminer pour une éventuelle généralisation.

3.2.1 Caractère expérimental du dispositif évalué

Si l'expérimentation a été freinée par le contexte organisationnel, elle présente un véritable intérêt. En effet, le dispositif a été mis en œuvre sur un territoire peu habitué à cette pratique. Ce n'est pas un diagnostic mais des hypothèses qui sont à l'origine de la démarche :

- l'offre de grands logements mise en avant par les bailleurs partenaires,
- la nécessité d'une diversification des offres de logement en direction des jeunes repérés par une étude préalable sur l'ensemble de la région,
- le constat d'un isolement des jeunes accueillis par l'association.

Le dispositif s'appuie sur un besoin non formulé, et l'idée selon laquelle la colocation, habituellement connue pour être une pratique d'étudiants en milieu urbain, pourrait correspondre à des jeunes en formation, en recherche d'emploi, en emploi, parfois à un moment de changement : entrée dans la vie active, début de formation, sortie de dispositif ASE....

Il apparaît qu'un tel dispositif présenterait un intérêt à être proposé parallèlement à d'autres types de logement à des jeunes aux profils diversifiés sur différents types de territoire. En effet, il semble que la colocation en sous location avec accompagnement socio éducatif est une alternative entre le logement collectif de types FJT et le logement en location individuel. Entre l'appartement semi-autonomie souvent proposé au jeunes en contrat jeune majeur et la sous location de logement ordinaire, la colocation en sous location est une possibilité d'accompagnement les différents parcours résidentiels des jeunes, menant progressivement à l'autonomie.

3.2.2 Caractère transférable du dispositif et préconisations éventuelles

Contexte expérimental

L'association AOLTJ possède expérience et compétence quant à l'accompagnement de jeunes dans un processus d'insertion par le logement. Elle est connue sur le territoire et possède un réseau de partenaires mobilisables : bailleurs, mission locale. Sa connaissance du public et son savoir-faire en termes d'accompagnement a eu un impact sur le dispositif.

Le dispositif n'a pas accueilli le nombre de jeunes prévu, mais ceci est peut-être lié à certains facteurs du contexte expérimental. Ce contexte n'est donc pas nécessairement le contexte d'un autre territoire envisageant de mettre en place le même dispositif.

Nous identifions les facteurs suivants :

- Une offre de location sur le territoire ;
- des places en FJT à moindre coût ;
- Une pratique de colocation qui n'est pas connue de la population.

Transférabilité du dispositif

Colocation en sous location avec accompagnement socioéducatif en direction de jeunes en difficulté

Proposer des colocations en sous location avec des accompagnements socio-éducatifs réguliers à des jeunes « en difficulté » est une expérimentation innovante qui mériterait d'être ré-expérimenter à une échelle plus importante, dans un contexte plus favorable.

Une nécessité de communication auprès des jeunes et des partenaires

Un tel dispositif se doit d'être porté par une association ayant déjà une expérience dans le domaine de l'accompagnement par le logement, qui connaisse les bailleurs et le public. Il est nécessaire d'être attentif à la communication autour d'un tel dispositif et de penser des outils de communication en direction des partenaires et des jeunes (image, témoignages...). En effet, pour que les orientations puissent être faites de manières appropriées, il est nécessaire que chacun puissent avoir toutes les informations nécessaires à la connaissance du dispositif et du principe de la colocation. Cette communication doit prendre en considération le fait que la colocation est une pratique très inégalement répartie selon les territoires et les populations.

Un travail en amont sur le règlement, des règles de vie à co-construire

Avant l'ouverture des colocations un règlement a été établi par les membres de l'association. Ce règlement a été transmis au jeune qui en avait connaissance. Certaines des règles n'étaient pas toujours respectées. Parfois le non respect des règles ne gênait pas les autres colocataires, parfois ça n'était pas le cas, il serait peut être pertinent dans certains cas de proposer une co-construction de règle de vie selon les colocataires.

L'attention au départ et à l'arrivée

L'expérimentation a fait état de l'importance d'une attention particulière aux moments de l'arrivée et du départ des jeunes en colocation. En effet, la présentation, la mise en relation des jeunes doit faire l'objet d'un temps particulier.

« Je pense qu'il fallait retravailler l'arrivée des jeunes. Le temps de se connaître, la mise en relation. Imaginer une présentation l'un à l'autre. » (Educateur spécialisé, Alençon)

Le départ des colocations s'est parfois fait difficilement et notamment pour le dernier jeune seul lors de l'état des lieux avec le bailleur. Il s'agit donc de réfléchir un état des lieux à chaque changement de colocataires, notamment pour les espaces communs. La rencontre avec le bailleur (avec lequel le jeune n'a pas de contacts et à qui pourtant l'AOLTJ doit rendre les comptes) est une étape qui fait partie de l'expérience de locataire.

Travailler l'individuel et le collectif

Il semble indispensable, comme nous l'avons précisé plus haut, de mener conjointement à l'accompagnement individuel un accompagnement collectif. En effet, le collectif et l'effet de groupe permis par la réunion de colocataires est un atout dont il faut se saisir. L'alternance d'entretiens individuels et collectifs permettrait d'accompagner le projet de chacun et l'expérience de vie commune. Le choix de l'association de prendre des référents différents pour chaque jeune d'une même colocation est une orientation permettant un travail d'équipe et une possibilité de prise de recul pour les professionnels.

Envisager l'apport à court et long terme

Intermédiaire entre les jeunes et le bailleur, l'association porteuse d'un dispositif de colocation doit veiller à l'évaluer en termes d'adoption des normes de location : voisinage, état du logement, paiement des loyers. Cependant l'association ne doit pas oublier l'intérêt en termes d'apport en capital social et culturel permis par l'expérience de colocation.

Mixer les publics

Habituellement composée de jeunes ayant un statut commun (étudiants, jeunes actifs), l'association a fait le choix de mixer les publics des colocations : lycéens, jeunes en situation d'apprentissage et en emploi par exemple. L'idée envisagée d'ouvrir le dispositif à des jeunes étudiants est dans la lignée d'une mixité des publics et d'une variété dans la composition des colocations. Cet aspect permettant une ouverture à l'autre et une connaissance de soi est un axe à développer.

Passage d'une colocation en sous location à une colocation en location par le biais de baux glissants

Dans une dynamique de continuité, d'accès à l'autonomie et de responsabilisation des jeunes accueillis par le dispositif, le passage d'une colocation en sous location à une colocation par baux glissants est une étape qui pourrait être envisagée.

4 CONCLUSION GENERALE

En proposant un dispositif de colocation en sous location à destination de jeunes « en difficulté », l'AOLTJ a soulevé un certain nombre de questions en termes de mise en œuvre, de travail en partenariat, de communication, de suivi et d'accompagnement des jeunes dans le dispositif du début à la fin de l'expérience. Le contexte organisationnel particulier (liquidation judiciaire, fusion, réorganisation du travail, absence de direction) n'a pas permis aux professionnels d'aller au bout de la démarche, et de tester les pistes éventuelles pour répondre aux problèmes posés au fur et à mesure de l'expérimentation.

Pour le porteur de projet, désormais missionné (entre autre) pour la gestion de CHRS, la gestion du collectif s'avère être un outil important à réinvestir dans des appartements partagés au sein de ce type de structure. Les colocations ont été fermées en décembre. Les jeunes ont été orientés dans d'autres types de logement. En effet, la nouvelle direction n'a pas souhaité continuer l'expérience qui se situe en dehors de ses missions.

D'un point de vue général, il semble que la colocation en sous location en direction de publics en phase d'insertion sociale et professionnelle, et notamment en direction de jeunes sortant des dispositifs ASE (famille d'accueils, MECS, foyer), mais aussi en direction de publics orientés par les missions locales, viserait à être expérimentée de nouveau.



5 Bibliographie

Dubéchet P., Rolland M., 2008, *Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles DEES*, Paris, Vuibert.

Lahire B., 1998, *l'Homme Pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan (Essais et recherches).

Bourdieu P., Passeron J-C., 1970, *La reproduction*, Paris, Edition de minuit.

Bourdieu P., 1980, « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, pp. 2-3

Castel R., 1995, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Arthème Fayard.

Dubet F., 1994, *Sociologie de l'expérience*, Paris, Edition du Seuil.

Galland O., 2007, *Sociologie de la jeunesse (4^{ème} édition)*, Paris, Armand Colin.

Marpsat M., Firdion, J-M, Meron M., « *Le passé difficile des jeunes sans domicile* », *Population et Sociétés*, décembre 2000, n° ISSN 01847783.

Paugam S., 1994, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF.



ANNEXES

6 Annexes

Questionnaire destiné aux jeunes (16-25 ans) à la recherche d'un logement

Questionnaire destiné aux jeunes entrant en colocation

Questionnaire régulier à destination des jeunes en colocation

Questionnaire à destination des jeunes sortant de colocation

A decorative graphic on the left side of the page consists of several colored squares and dashed boxes. The colors include purple, green, orange, and blue. The dashed boxes are in orange, blue, and green. The squares are solid and have rounded corners. They are arranged in a scattered pattern, with some overlapping.

Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22
www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse